

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 9 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Alain DESGRE à M. Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Françoise BALLESTER
Mme Séverine LE FLOCH à M. Patrice JACQUEMINOT
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	1 ^{er} Juin 2023
Date de l'affichage	2 Juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2023 46 ZAC Cœur de Ville et Saudraye : Cession du presbytère à l'Évêché
(Association Diocésaine de VANNES) / abrogation et modification

Rapporteur : C. Guéguen

Le Conseil Municipal avait délibéré sur ce sujet, le 30 novembre 2021, mais les conditions ont changé et une nouvelle délibération doit être prise.

La situation de la salle paroissiale, à proximité de la future voie de desserte prévue entre la rue Marc Mouélo et la rue de de Saint Maurice, ne permettait pas d'élaborer un projet architectural englobant logements et commerces avec un front bâti urbain structurant.

Des discussions ont été lancées dès la fin 2016 pour une reconstruction de la salle paroissiale sur le terrain du presbytère et un accord est intervenu en 2021. Il prévoyait la vente du presbytère à l'Association Diocésaine de VANNES (Évêché), soit 287 m² de SH (surface habitable) et 1 240 m² env. de terrain (sur les 1 795 m² actuels), pour y intégrer les salles paroissiales (réaménagement intérieur et extension).

L'Association Diocésaine a accepté l'acquisition du presbytère et du terrain pour la somme de 550 000 € (cinq cent cinquante mille euros) net vendeur.

Lors de la délimitation de la parcelle, avec le géomètre, il a été décidé de conserver une surface de 93 m² du côté ouest pour un alignement sur la rue Febvrier Despointes.

Le prix de vente a donc été diminué de 10 000 €, la cession se fera au prix de 540 000 € net vendeur pour le presbytère et son terrain de 1 146 m² cadastré CE 228.

De son côté, le concessionnaire de la ZAC, Nexity Foncier Conseil, a acquis directement la parcelle de la salle paroissiale auprès de l'Association Diocésaine de VANNES (Évêché).

Le Conseil Municipal est invité à abroger la délibération du 30/11/2021 et à autoriser cette nouvelle cession intégrant des conditions modifiées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 11 mai 2023 ;

Vu l'avis des domaines du 23/05/2023

ABROGE la délibération n°2021-129 du 30 novembre 2021

AUTORISE la vente du presbytère et 1146 m² env. de terrain, cadastré CE 228, pour la somme de 540 000 € (cinq cent quarante mille euros) net vendeur, à l'Association Diocésaine de VANNES ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 12 Juin 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

